



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins
Département stratégie -ressources
Mission des usagers de l'offre de soins
Alexandra FOURCADE

Responsable de la mission des usagers
Tél. 01 40 56 70 09
alexandra.fourcade@sante.gouv.fr

DGOS/MU/882/2011/D

La Directrice générale de l'Offre de Soins

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des agences régionales de santé

(pour information et diffusion)

Paris, le 17 mars 2011

Objet : Note d'information en matière de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, dont les missions sont fixées par le décret n°2002-1392 du 28 Novembre 2002, est particulièrement vigilante à l'égard des dérives sectaires qui peuvent être mises en œuvre dans le champ des soins, et sur les risques d'infiltration de notre système de santé par des pseudoprofessionnels.

C'est dans ce cadre, qu'elle a saisi la Direction Générale de l'offre de soins sur les agissements d'Yves GABRIEL qui se présente comme anthropologue et psychologue de formation.

Il est le fondateur et le coordinateur des programmes de « l'Université de la Relation », et anime également des conférences en France et à l'étranger. Dans le cadre de ces conférences, il présente les préceptes de son mouvement et prône le refus de toute médication et conseille aux parents de ne pas faire vacciner leurs enfants. C'est au cours de ces conférences que sont recrutés des adeptes qui peuvent suivre des stages pour devenir « Maître de Santé » et pour parfaire leur éducation sexuelle et celle de leurs enfants. A l'issue de leur formation à « l'université de la Relation », les « Maîtres de Santé » peuvent devenir notamment « conseiller en pédagogie parentale » ou régisseurs d'un village de naissance où les futurs parents seront accueillis en paix et non dans une atmosphère concentrationnaire médicalisée ».

Ces stages peuvent être d'une efficacité redoutable dans le processus d'emprise pouvant conduire à une mort prématurée par le refus de protocoles thérapeutiques éprouvés.

La gravité de cette alerte, relayée par le Préfet de Vendée et par la MIVILUDES, nous a paru justifier de vous en tenir informés.

Cette alerte est l'occasion de rappeler toute l'importance que nous devons attacher collectivement à la lutte contre la promotion dans notre système de santé, de théories et de pratiques sectaires en particulier dans le domaine de la périnatalité et de la formation paramédicale.

La Directrice Générale
de l'Offre de Soins

Annie PODEUR